

PAS D'ÂGE

POUR LA

sécurité routière



INTRODUCTION 4

ARTICLE 1 5

La signalisation :
la clé de la sécurité
routière

ARTICLE 2 10

Les piétons aînés :
des comportements
à améliorer

ARTICLE 3 12

Conduire un vélo
en toute sécurité

ARTICLE 4 15

Un permis de conduire :
un privilège?

ARTICLE 5 16

Commencer à conduire
à 65 ans ou plus?
Oui, c'est possible!

ARTICLE 6 18

Avoir plus de 74 ans...
et conserver son permis

ARTICLE 7 19

Des petits-enfants
bien installés,
pour leur sécurité

ARTICLE 8 21

Les capacités affaiblies :
le plus grand ennemi
de la conduite

ARTICLE 9 22

Les médicaments et
la circulation routière

ARTICLE 10 23

La route :
stress et déplaisir

ARTICLE 11 24

Protéger sa vie avec
un peu de... retenue

ARTICLE 12 26

Le régime d'assurance
de tous les usagers de
la route du Québec

ARTICLE 13 28

Pour se sentir en sécurité :
un véhicule en bon état

ARTICLE 14 30

Être prévoyant diminue
le risque d'accident

ARTICLE 15 31

La mobilité est possible
sans voiture

**PLACE À
LA RÉFLEXION** 33

LA SIGNALISATION; LA CLÉ DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Que vous soyez piéton, cycliste ou automobiliste, la signalisation routière est un élément indispensable pour assurer votre sécurité. Les panneaux qui se retrouvent aux abords des routes, les feux de circulation ainsi que les marques sur la chaussée apportent l'information nécessaire pour agir avec prudence.

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION

La forme et la couleur des panneaux de signalisation déterminent le type d'information à être diffusé.

En ce qui concerne leur forme :



L'OCTOGONE

signifie l'arrêt



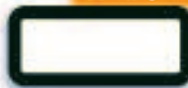
LE PENTAGONE

désigne une zone scolaire



LE LOSANGE

indique le danger



LE RECTANGLE HORIZONTAL

annonce une indication



LE TRIANGLE RENVERSÉ

indique de « céder le passage »



LE RECTANGLE VERTICAL

prescrit une obligation ou une interdiction

Pour ce qui est de leur couleur :



LE ROUGE

signifie l'arrêt



LE JAUNE

préviend du danger



LE CHARTREUSE

Indique une zone scolaire



LE BLEU

indique les établissements touristiques



LE VERT

oriente ou donne des indications



LE BLANC

désigne la prescription



LE BRUN

annonce les points d'intérêt touristique



L'ORANGE

indique des travaux de construction

DES PANNEAUX QUI INDIQUENT UN DEGRÉ DE DANGÉROSITÉ TRÈS ÉLEVÉ

D'après une étude récente, l'ignorance quant à la signification de certains panneaux ou leur absence peut provoquer des tragédies routières entraînant des victimes blessées gravement ou des décès. Voici quelques panneaux qui indiquent un degré de dangerosité très élevé :



LES FEUX DE CIRCULATION

**À L'INTERSECTION
LORSQU'IL N'Y A PAS
DE FEU DE PIÉTONS :**

le feu vert autorise le piéton
à **traverser** ;

le feu vert autorise l'automobiliste
à **avancer** en ligne droite ou
à **tourner**.


**À L'INTERSECTION
LORSQU'IL Y A
DES FEUX DE PIÉTONS :**

1 la main orange fixe ou clignotante
indique de **ne pas** traverser ;

2 la silhouette blanche fixe signifie
qu'**il est temps** de traverser ;

3 la silhouette blanche clignotante
annonce qu'il faut **presser le pas**
au cours de la traversée.

LES MARQUES SUR LA CHAUSSÉE

Les marques sur la chaussée sont très importantes, car elles complètent les indications des panneaux de signalisation et des feux de circulation.

○ **Ligne d'arrêt**

La marque montre l'endroit où l'automobiliste doit arrêter à une intersection.

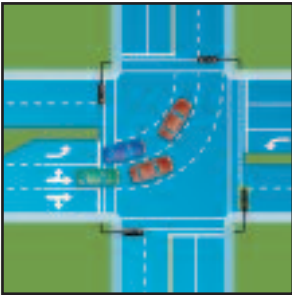
○ **Passage pour piétons**

Aux intersections où existent des feux de circulation ou un signal d'arrêt, deux lignes blanches parallèles indiquent l'espace réservé au passage des piétons. Entre les intersections, ces passages sont délimités par les bandes jaunes.

Lorsque le piéton traverse à ces endroits, l'automobiliste a l'obligation de donner la priorité au piéton et de le laisser passer.

○ **Délimitation des voies**

Les flèches sur la chaussée désignent l'endroit où il faut se placer pour effectuer l'une ou l'autre des manœuvres suivantes: virer à gauche, virer à droite ou aller en ligne droite.



Les flèches sur la chaussée désignent l'endroit où il faut se placer pour effectuer l'une ou l'autre des manœuvres suivantes: virer à gauche, virer à droite ou aller en ligne droite.

LES PIÉTONS AÎNÉS : DES COMPORTEMENTS



À AMÉLIORER

Malheureusement, les statistiques montrent un bilan routier sombre en ce qui a trait aux piétons âgés de 75 ans et plus. En effet, ils y sont surreprésentés sur le plan des victimes blessées gravement ou décédées. Les rapports d'accident laissent voir que les aînés ne tiennent pas compte de la signalisation, traversent entre deux voitures stationnées ou marchent en bordure de la chaussée dans le même sens que la circulation.



UN PERMIS DE CONDUIRE : UN PRIVILÈGE ?

Le permis de conduire ne devrait pas être considéré comme un droit acquis. C'est plutôt un privilège dont le principe d'utilisation repose sur le respect de soi et des autres usagers de la route.

En vue de conserver ce « privilège » le plus longtemps possible, il faut surveiller l'état de santé des organes qui sont en fonction quand on conduit un véhicule, soit les yeux, le cerveau, les nerfs et les muscles. Le moindre doute sur leur fonctionnement devrait conduire à un examen médical.

Quoi qu'il en soit, on devrait toujours consulter un médecin lors du renouvellement du permis et prendre alors les décisions qui s'imposent.



AVOIR PLUS DE **74** ANS... ET **CONSERVER** SON PERMIS



Comme nous l'avons déjà précisé, le privilège de conduire un véhicule n'est pas uniquement une question d'âge. Dans ce contexte, on doit se donner toutes les chances pour conserver son permis le plus longtemps possible en faisant analyser régulièrement l'état de ses facultés.

De plus, il ne faut pas oublier que la loi oblige les titulaires d'un permis de conduire âgés de 75 ans ou plus à subir, chez un professionnel de la santé, un examen médical et optométrique à certains moments de leur vie de conducteur.

La Société de l'assurance automobile du Québec fait alors parvenir à tous les titulaires une lettre accompagnée des formulaires d'examens au moins six mois avant les anniversaires suivants :

75 ans ;

80 ans ;

**TOUS LES 2 ans
PAR LA SUITE.**

Il faut savoir que l'article 95 du Code de la sécurité routière oblige le titulaire d'un permis de conduire à informer la Société de tout changement relatif à son état de santé, et ce, dans les trente (30) jours suivant ce changement.



LA ROUTE
STRESS ET DÉPLAISIR

La conduite d'un véhicule apporte parfois son lot de contrariétés. Il y a le stress que l'on ressent sur certaines artères achalandées, mais aussi le comportement quelquefois dérangeant de certains conducteurs.

VOUS SUIT-ON DE TROP PRÈS?

VOICI QUELQUES CONSEILS POUR MIEUX FAIRE FACE À LA SITUATION :

restez **calme** et adoptez un comportement prudent ;

s'il y a lieu, augmentez la **distance** entre votre véhicule et celui qui vous précède ;

observez bien dans votre rétroviseur le véhicule qui vous suit ;

soyez **prêt à réagir** s'il devait vous dépasser dans une zone inappropriée ;

dès que les circonstances s'y prêteront, permettez-lui de vous dépasser et **cédez-lui le chemin**.



LE RÉGIME D'ASSURANCE DE TOUS LES USAGERS

DE LA ROUTE DU QUÉBEC



La population québécoise est protégée par le régime public d'assurance automobile, et ce, lorsqu'une personne subit des blessures dans un accident d'automobile survenu au Québec ou ailleurs dans le monde, qu'elle soit responsable ou non de l'accident.

Les dommages matériels, eux, devront être protégés par une police d'assurance responsabilité d'un minimum de 50 000 \$ contractée auprès d'une compagnie privée.

Si vous conduisez à l'étranger, il est souhaitable d'accroître votre protection en matière d'assurance responsabilité au cas où des poursuites pour blessures et dommages matériels causés à autrui seraient intentées contre vous.



POUR SE SENTIR EN **SÉCURITÉ** : UN VÉHICULE EN BON ÉTAT

Un véhicule en bon état aide toujours le conducteur à se sentir en pleine possession de ses moyens sur la route. Il n'est pas nécessaire de détenir le titre de « mécanicien de l'année » pour détecter certains indices permettant de croire à quelques défauts plus ou moins graves. Les moments les plus propices pour effectuer son « autospection » sont les suivants : au moment d'un

lavage de l'automobile, à l'approche de l'hiver ou du printemps, avant de partir en vacances ou d'entreprendre un long trajet. Voici quelques trucs pour bien la réussir :

SI VOUS AVEZ LE MOINDRE DOUTE

sur le bon état d'un de ces éléments, n'hésitez pas à confier votre véhicule à un garagiste.



- Même sans voiture, les personnes âgées peuvent rester mobiles. Plusieurs aînés effectuent d'ailleurs de longs trajets, que ce soit en autobus, en train, en bateau ou en avion. L'absence du permis de conduire ne les empêche pas de rester actifs et de se déplacer librement. De toute façon, les déplacements en auto peuvent être pénibles pour les personnes qui se sentent moins à l'aise derrière un volant.
- Et pourquoi ne pas circuler à pied? L'exercice est excellent pour la santé!

ACCEPTONS DE RÉFLÉCHIR À TOUS CES AVANTAGES;

la vie ne se termine pas avec l'absence du permis de conduire, bien au contraire.





À LA RÉFLEXION

Que l'on soit jeune ou vieux, l'âge réel ne reflète que très peu l'aptitude à conduire. Certaines personnes peuvent conduire jusqu'à un âge avancé, tandis que d'autres éprouvent des problèmes sérieux très rapidement. En général, les effets de la vieillesse apparaissent lentement, les changements sont à peine perceptibles et l'on s'y habitue, sans trop s'en rendre compte.

Il est donc important de s'interroger de façon régulière sur sa santé, car elle a une influence importante sur sa compétence à conduire. Voici quelques éléments de réflexion à ce sujet ; l'honnêteté dans l'analyse va de soi.

IDENTIFIER VOS PROBLÈMES DE SANTÉ

- Avoir une maladie des yeux
- Faire de la haute ou de la basse pression
- Avoir des étourdissements ou des vertiges
- Être diabétique

IDENTIFIER LES TECHNIQUES DE CONDUITE QUI VOUS POSENT PROBLÈME

- Changer de voie
- Dépasser une voiture
- Effectuer une arrêt complet
- Tourner à gauche à une intersection